



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

23 juillet 2018

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yves Lefrançois :

- M. Lefrançois souhaite avoir plus de détails quant à la modification du règlement VM-62 portant sur le stationnement dans la rue Otis.

#### Réponse

- Mme Annie Veillette, conseillère, mentionne que suite à des travaux de réfection, les panneaux ont été retirés et qu'ils seront remis tout en interdisant de nouveaux emplacements afin de rendre la circulation automobile plus sécuritaire.
- M. Lefrançois souhaite obtenir plus de détails quant au terrain du 252, rue Soucy.

#### Réponse

- M. Steve Girard, conseiller, répond que le terrain, maintenant propriété de la Ville, sera offert à deux (2) requérants qui souhaitent l'acquérir selon ce qui a été décidé par le conseil municipal lors de la dernière commission permanente.

Madame Lise Tapp :

- Mme Tapp interpelle le conseil municipal quant à une problématique d'autobus dont le moteur tournerait au ralenti plus longtemps que ce que permet la réglementation à l'Hôtel Belle Plage. Elle précise qu'elle a déjà interpellé les agents à l'application de la réglementation sur cette problématique, mais qu'ils ne peuvent constater le problème étant donné que dans certains cas ils n'ont pas débuté leur quart de travail. Elle souhaite que la ville règle le problème.

#### Réponse

- M. Steve Girard, conseiller, lui répond que nous prenons bonne note de ses commentaires et que nous allons regarder ce qui peut être fait quant aux horaires des agents à l'application de la réglementation afin de couvrir les arrivées et les départs des autobus.

Monsieur Benoit Harrison :

- M. Harrison mentionne aux membres du conseil que les panneaux de signalisation route Harrison sont croches et qu'il faudrait les changer.

#### Réponse

- M. Nicolas Leclerc, directeur général, lui répond d'appeler au Service des travaux publics afin d'indiquer les panneaux qui sont à réparer ou à changer.
- M. Harrison interroge le conseil à savoir quand les travaux de réfection des conduites d'égout seront faits dans la rue Étienne-Gagnon.

#### Réponse

- M. Eddy Métivier, conseiller, répond que nous n'avons actuellement pas de date précise.

- M. Harrisson ajoute qu'il est absurde d'avoir réparé le trottoir sur la rue Étienne-Gagnon au lieu de le retirer et de mettre de l'asphalte.

#### Réponse

- M. Nelson Gagnon, conseiller, lui répond que le trou a été réparé afin que personne ne se blesse en circulant sur ledit trottoir.
- M. Harrisson émet un commentaire quant à la façon de faire pour l'identification des trous sur la route 132.

#### Réponse

- M. Nicolas Leclerc, directeur général, lui répond qu'il s'agit d'une route provinciale, il y a des normes à respecter quant à l'identification des trous et des poses de cônes de circulation et que la Ville doit se conformer aux normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

#### Monsieur Yves Lefrançois :

- M. Lefrançois termine la période en déposant au conseil une série de photographies qu'il a prises démontrant des améliorations à faire dans la Ville de Matane.